

Accès Entreprise Québec
Services spécialisés complémentaires –
Fonds de visibilité La Ruche Outaouais
Critères d’admissibilités

Définition du fonds

La MRC de Papineau a mis en place un montant de 10 000\$ à la disposition des entreprises pour les accompagner dans leurs campagnes de sociofinancement La Ruche. La Ruche en Outaouais a intégré l'écosystème entrepreneurial en octobre 2022 et elle vise à organiser des campagnes de sociofinancement en lien avec des projets précis d'affaires. Le fonds de visibilité La Ruche Outaouais s'adresse aux entreprises qui lancent une campagne de sociofinancement pour la première fois avec La Ruche Outaouais et leur permet d'obtenir une vidéo promotionnelle professionnelle pour leurs campagnes. Ce fonds est disponible sous forme de subventions non remboursables représentant 450\$, soit 90% du coût de la vidéo promotionnelle produite par Les Productions BPI. La subvention inclut un tournage de trois heures ainsi qu'un montage vidéo d'un maximum de 2 minutes 30 secondes. Les frais supplémentaires, les frais de déplacement ainsi que le 10% du coût de la vidéo promotionnelle mentionnée précédemment seront aux frais de l'entreprise.

Le fonds de visibilité La Ruche Outaouais a été approuvé par les membres du Comité administratif (CA2023-05-157) ainsi qu'au Conseil des Maires (CM2023-05-103).

Objectifs visés

- Soutenir les entreprises dans leur démarche d'organisation d'une campagne de sociofinancement avec La Ruche Outaouais ;
- Outiller les entreprises dans leur campagne de sociofinancement ;
- Améliorer la visibilité de leur campagne de sociofinancement ;
- Participer à la promotion et à la réussite de leur campagne de sociofinancement ;
- Favoriser le développement du territoire et des entreprises ;

Demandeurs admissibles

- Entreprise organisant sa première campagne de sociofinancement La Ruche ;
- Campagne de sociofinancement d'un montant minimum de 10 000\$ sur La Ruche Outaouais ;

Katia Perrier
819-427-6243 poste 1402
k.perrier@mrc-papineau.com

- Campagne de sociofinancement avec ou sans financement additionnel ;
- Entreprise référée par La Ruche Outaouais (l'entreprise doit avoir rentré l'équipe de La Ruche Outaouais) ;
- Entreprise établie sur le territoire de la MRC de Papineau ;
- Entreprise légalement constituée au Québec (Société par actions, OBNL, Coopératives, SENC, Entreprise individuelle ou autre). ;
- Les entreprises en prédémarrage, en démarrage, en croissance et en relève sont admissibles ;

Demandeurs non admissibles

- Entreprise ayant déjà obtenu une subvention du fonds de visibilité La Ruche Outaouais ;
- Entreprise hors du territoire de la MRC de Papineau ;
- Entreprise organisant une campagne de sociofinancement de moins de 10 000\$ avec La Ruche Outaouais ;
- Entreprise non référée par La Ruche Outaouais ;

Critères d'évaluation

- Les retombées positives du projet pour l'entreprise (25 points)
- Les retombées positives du projet pour la région (25 points)
- Le potentiel du projet, le réseau de contacts du promoteur et le potentiel du marché convoité (25 points)
- Le profil de l'entrepreneur et sérieux de la campagne de sociofinancement (20 points)
- La capacité du promoteur à investir le pourcentage minimal requis par le fonds (5 points)

Modalités de financement et versement d'une demande

- La demande sera examinée par un comité d'analyse. Si elle est acceptée par le Comité administratif, les fonds seront octroyés.
- L'aide financière prendra la forme d'une subvention non remboursable et sera versée en un versement à l'expert, à la suite de l'autorisation du Comité administratif;
- Seul l'expert Les Productions BPI sera admissible à la présente subvention;
- Acceptation qu'un suivi et/ou un accompagnement dans le temps, auprès de l'entreprise, sera fait afin d'optimiser les retombées de cet investissement pour l'entreprise;

Katia Perrier
819-427-6243 poste 1402
k.perrier@mrc-papineau.com

- Un montant de 50\$ devra être déboursé par le demandeur pour la production de la vidéo promotionnelle
- Les frais supplémentaires devront être déboursés par le demandeur.
 - o 100\$ / heure pour chaque heure supplémentaire de tournage
 - o 100\$ / 30 secondes supplémentaires de montage vidéo
- Les frais de déplacement devront être déboursés par le demandeur (0.50\$/km à partir du 25 Chemin Vinoy, Ripon)

Processus de traitement des dossiers

- Référencement de La Ruche Outaouais;
- Organisation d'une première rencontre avec la chargée de projet à La Ruche Outaouais;
- Le dépôt du formulaire doit être acheminé à la MRC de Papineau par courriel à l'une des adresses courriel indiquées sur le formulaire;
- Les demandes sont analysées par le comité d'analyse;
- Les demandes sont déposées au conseil d'administration pour prise de décision finale.
- Signature du protocole d'entente entre l'entreprise et la MRC de Papineau
- Mise en contact de l'entreprise avec Les Productions BPI pour déterminer la date du tournage
- Décaissement du montant de la subvention directement à l'expert Les Productions BPI
- Décaissement du demandeur à Les Productions BPI

Ligne du temps du Fonds Visibilité La Ruche

En tout temps	Autour du 20 de chaque mois (voir calendrier pour précision)	1 ^{er} mercredi du mois	2 ^e semaine du mois	Suite à la transmission de la décision	À la signature du protocole
Contacteur La Ruche Outaouais ou la MRC de Papineau pour un projet de sociofinancement	Dépôt du formulaire à l'agent responsable	Séance du Conseil d'administration	Transmission de la décision du CA au promoteur par l'agent responsable	Signature du protocole d'entente par la MRC et le promoteur	Versement à Productions BPI



Katia Perrier
 819-427-6243 poste 1402
k.perrier@mrc-papineau.com